



AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-649 CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DE LA VILLE D'ESTÉREL

PRENEZ AVIS QUE le règlement énuméré ci-haut sera présenté pour adoption à la séance ordinaire du Conseil qui se tiendra le **16 septembre 2016 à 17 h 00 à la salle du conseil sise au 115, chemin Dupuis.**

Ce projet de règlement vise à remplacer le *Règlement numéro 2012-613 concernant le code d'éthique et de déontologie des employés de la Ville d'Estérel.*

L'adoption d'un nouveau code d'éthique et de déontologie fait suite à l'adoption par le Ministère des Affaires municipales et de l'occupation du territoire d'une loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale concernant notamment le financement politique, soit le projet de loi 83. En conséquence, il est ajouté un quatrième alinéa à l'article 14 pour le code d'éthique des employés. Cet alinéa fait référence à l'interdiction de faire l'annonce, lors d'une activité de financement politique, de la réalisation d'un projet, de la conclusion d'un contrat ou de l'octroi d'une subvention par la Ville, sauf si une décision finale relativement à ce projet, contrat ou subvention a déjà été prise par l'autorité compétente.

Le projet de règlement déposé à la séance du 19 août 2016 reprend les dispositions du précédent règlement qui impose des règles de conduite notamment en matière de contrats entre la Ville et des parents des employés, de dons ou d'avantages reçus par les employés, de conflits d'intérêts et de confidentialité des informations reçues et il prévoit diverses sanctions pour en assurer le respect.

Toute personne intéressée peut consulter ce projet de règlement au bureau du greffier situé à l'adresse précitée, durant les heures de bureau.

Le présent avis est donné conformément à l'article 12 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale.*

Donné à Ville d'Estérel, ce 7^e jour du mois de septembre 2016.

Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.
Greffier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Luc Lafontaine, greffier de la Ville d'Estérel, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut dans le Journal des Pays-d'en-Haut La Vallée et l'avoir affiché à l'extérieur de l'hôtel de ville le 7 septembre 2016.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 7^e jour du mois de septembre 2016.

Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.
Greffier